

**COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du lundi 03 MAI 2021**

**Date de convocation : 26 avril 2021.**

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 03 mai, le Conseil Municipal de la Commune de Grivesnes, s'est réuni sous la Présidence de **Madame Anne-Marie PREVOST**.

**Présents** : Madame Margherita COCHARD, Messieurs Roger BONNENFANT, Kevin DEWULF, Dominique DUMORTIER, Daniel FEUILLETTE, Francis LEROUX, Jérémy LEROUX, Frédéric PILLOT, Nicolas VION.

**Absents excusés** : Messieurs Daniel FEUILLETTE et Michel TROMPETTE.

Monsieur Daniel FEUILLETTE donne pouvoir à Madame Margherita COCHARD.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Kevin DEWULF.

**FEU D'ARTIFICE** : Madame le Maire aimerait organiser un feu d'artifice pour le 14 juillet.

**COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :**

Augmentation des taux d'imposition de 3 points.

	Taux 2020		Taux 2021 harmonisés CCALN : voté le 30,09,2020
	Ex : CCVN	Ex : CCALM	
Taxe d'habitation			
Taxe foncière bâti	11,08%	8,17%	9,29%
Taxe foncière non bâti	20,06%	14,80%	17,48%
CFE	11,83%	8,29%	9,21%

La proposition pour 2021 est la suivante compte tenu des règles de lien entre les taux :

TFB = 11,99 %

TFNB = 22,56 %

CFE = 11,89 %

**LISTE DES MESURES PRISES**

**RECUPERATION RECETTES**

EOLIEN – 2000 €/commune	94 000,00
Bibliothèques Ailly sur Noye, Moreuil, Hangest en Santerre.	34 000,00
Soutien scolaire 25 €/enfant/ au lieu de 50 €	55 400,00
Centres musicaux Ailly sur Noye Moreuil	10 000,00
Subvention Office de tourisme	30 000,00
Subvention ALMEO (piscine Moreuil)	60 000,00

<b>NOUVELLES RECETTES</b>	<b>568 073,00</b>
SDIS (pompiers) pour Grivesnes 10 224 €	550 832,00
<b>TOTAL RECUPERE POUR BUDGET 2021 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE</b>	<b>1 118 905,00</b>

**EFFONDREMENT : au 22 rue du 31 mars 1918.**

Un effondrement s'est produit sur le trottoir, Monsieur FRANÇOIS du Conseil Départemental pour prévoir un renforcement de la chaussée et une étude a été réalisée pour vérifier les canalisations.

D'autres problèmes ont été abordés :

**RUE DU 19EME BCP** : Il faut demander l'autorisation au Président du Conseil Départemental pour réaliser l'arrêté qui permettra l'installation de panneaux interdisant le stationnement côté pair de la rue du 19ème BCP.

**RUE DU 31 MARS 1918** : Il faut remplacer le radar déficient.

Aménagements sécuritaires à prévoir :

Mettre en place des chicanes pour faire ralentir les usagers. Rétrécir le carrefour pour aller vers Aubvillers pour obliger les gens à ralentir. Avancer le stop près de l'ancienne boulangerie.

Monsieur BREILLY de la société EVIA va faire une étude pour l'aménagement de la rue du 31 Mars.

**40/2021 : Objet de la délibération : aménagements sécuritaires de Le Plessier.**

Madame le Maire présente le devis d'EVIA de Berteaucourt Les Dames :

**Montant du devis : 35 768,50 € H.T**

Cet aménagement se fera en deux parties.

**Partie 1** : entre les numéro 1 et numéro 14 : aménagement d'une zone 30 entre le carrefour chaussée N°1 et le N°14. Installation de 2 jeux de coussins berlinois en béton incorporés à la structure de la chaussée, devant le N°2 et devant le N°14.

Au carrefour devant le N°1, aménagement d'un îlot entièrement franchissable en chaussée, en pavés grès, vue de 3 cm maxi, en forme de « portion de lune », pour contraindre les véhicules arrivant de Grivesnes à ralentir et ceux venant de Coullemelle à respecter la priorité à droite.

**Partie 2** : Au droit de la chapelle route de Cantigny.

Aménagement d'une écluse double constituée de 2 îlots franchissables en 12, remplissage béton désactivé. Leurs dimensions seront : longueur 6,40/1,00m x 2,70 ml de largeur. Pose de panneaux adaptés.

Madame le maire informe les conseillers que la commune peut obtenir une subvention de 30 % des amendes de Police et 30 % par la communauté de communes Avre Luce Noye.

**Après délibération et à l'unanimité, les conseillers acceptent le devis d'EVIA et autorisant Madame le Maire à signer le bon de commande sous réserve d'obtenir les subventions.**

**41.2021 Objet de la délibération : demande de subvention au titre des amendes de police, pour l'aménagement de la voirie hameau du Plessier.**

Madame le Maire expose au conseil la répartition des recettes provenant du produit des amendes de police. Elle propose de solliciter une aide auprès de l'État au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération suivante :

l'aménagement de la voirie hameau du Plessier pour faire ralentir les automobilistes qui traversent le hameau du Plessier en installant des coussins berlinois, une zone à 30 et deux écluses

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à **35 768,50 € H.T**  
**Frais d'études et d'exécution** **1 502,28 € H.T**

**Total** = **37 270,78 € H.T**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** de réaliser l'aménagement de la voirie hameau du Plessier pour un montant estimé à **37 270,78 € H.T.**
- **S'ENGAGE** à réaliser ces travaux sur l'année 2021 et les inscrire au budget en section d'investissement.
- **AUTORISE** Madame le maire à solliciter une subvention auprès de l'État au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée.

**ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES LES 20 ET 27 JUIN :**

Elles auront lieu dans la salle des fêtes.

Ouverture des bureaux de vote de 8h à 18h.

**La séance est levée à 21 heures 30**

**Les membres du conseil,**

**Madame le Maire,**

**Anne-Marie PRÉVOST**

